



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

2022-13-10 V 70

**ARRETE PERMANENT PORTANT REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION SUR LA RD 37 DU PR 5+0310 AU PR 5+0464**

Le Maire de la Commune d'ANSOUIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation et prescription

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers circulant sur la RD 37 et compte tenu de l'état périlleux de l'ouvrage d'art référencé PT0822, il y a lieu d'interdire la circulation de tous les véhicules dont le gabarit est supérieur à 2,20m de hauteur, et de limiter la vitesse à 10km/h.

A R R E T E

ARTICLE 1 : A partir du 14/10/2022 inclus et pour une durée illimitée, la circulation sera réglementée sur la D37 du PR 5+0310 au PR 5+0464, sur la commune de Ansois de la façon suivante :

La circulation des véhicules, dont le gabarit est supérieur à 2,20m de hauteur, sera interdite dans les deux sens de circulation.

La vitesse sera limitée à 10km/h.

Un itinéraire de déviation sera mis en place par les RD9, 27, 56 et 37 selon le plan ci-joint.

ARTICLE 2 : Le Conseil Départemental assurera la mise en place des panneaux de déviation et d'interdiction.

ARTICLE 3 : Les prescriptions définies à l'article 1 ci-dessus entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

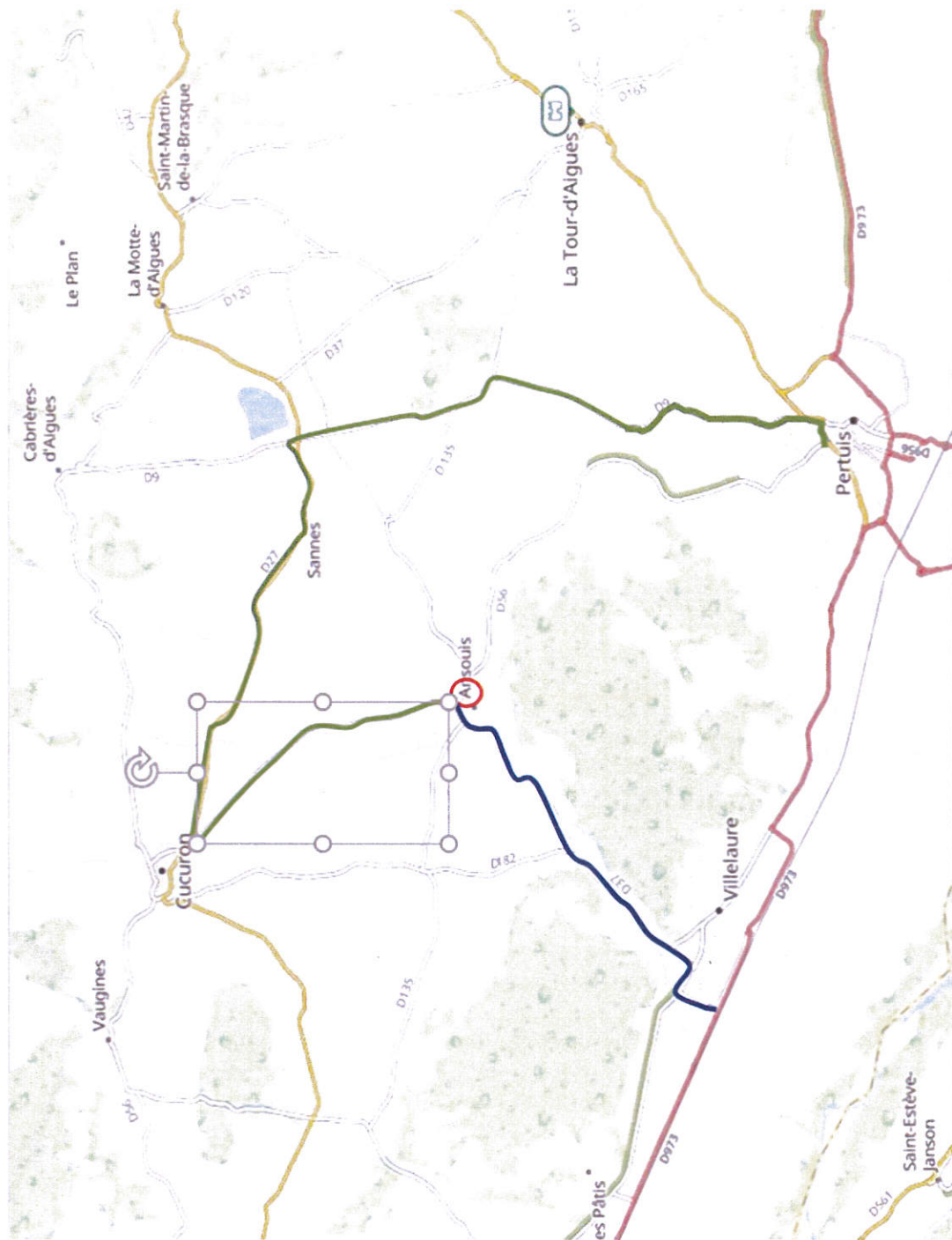
Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté.

ARTICLE 4 : La gendarmerie et les services de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté, des panneaux matérialiseront cette interdiction.


FAIT A ANSOUIS LE 13 octobre 2022
LE MAIRE,


A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'ANSOIS' at the top, 'VAUCLUSE' at the bottom, and 'MAYOR' in the center. The signature is a complex, scribbled pattern of lines.

ANSOUIS Réouverture de la RD 37 sous le pont du château




 Interdit aux véhicules de
 + de 2,20 m de hauteur


 Itinéraire de déviation
 aux véhicules de + de
 2,20 m de hauteur
 depuis RD119/56 à
 Pertuis


 Itinéraire de déviation
 aux véhicules de + de
 2,20 m de hauteur
 depuis RD37/56 à
 Ansois